



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022 À 18H30, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de **Lundi le 19 décembre 2022** est tenue en public, à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Absence:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Christine McAleer, le trésorier M. Georges Lazurka et la secrétaire trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore remplaçant le greffier M. François Gagnon, sont également présents, la secrétaire trésorière adjointe agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Chacun des membres du conseil atteste avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus. Ils attestent également en comprendre le sens et la portée, avoir reçu les réponses à leurs questions et s'en déclarent satisfaits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 18h46 et la mairesse Madame Christine McAleer déclare la séance ouverte.

22-12-435 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Shane Beauchamp, **APPUYÉ** par le conseiller Éric Bourdeau, et est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mandat pour procédures judiciaires – Dossier des remblais aux puits 6 & 8
3. Période de questions ouverte au public
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

22-12-436 Mandat pour procédures judiciaires – Dossier du remblai aux puits 6 et 8

ATTENDU QUE le ou vers le 16 août 2022, la Municipalité d'Ormstown a intenté des procédures judiciaires dans le dossier de la Cour no. 760-17-006360-229 à l'encontre de Madame Jeannine Clément, Monsieur Louis Drapeau et la Municipalité de Franklin suivant le dépôt de remblai, de débris et de matières non autorisées à proximité des puits 6 et 8 et du système d'aqueduc situés sur le lot 5 620 422 sur le territoire de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE les expertises préliminaires effectuées par les firmes Envir'eau puits inc. et Solmatech inc. démontrent un risque réel de contamination de l'eau potable provenant des puits et du système d'aqueduc situés sur le lot 5 620 422 en raison du remblai, des débris et des matières déposées sur ledit lot à l'été 2022 par Madame Clément et Monsieur Drapeau;

ATTENDU QU'il y a une nécessité urgente de retirer le remblai, les débris et la matière déposée afin de prévenir toute contamination éventuelle de l'eau potable provenant des puits situés sur le lot 5 620 422, le tout en fonction des avis et des recommandations des experts;

ATTENDU QUE les experts sont d'avis que même si le remblai, les débris et la matière déposée sont retirés, il existera toujours un risque potentiel de contamination de l'eau potable en conséquence du remblai, des débris et des matières déposées;

ATTENDU QUE les experts recommandent l'installation de puits d'observation en amont sur le lot 5 620 422 afin de continuer à évaluer et d'assurer la qualité et la potabilité de l'eau provenant du système d'aqueduc;

ATTENDU QUE la municipalité de Franklin a délivré des permis à Madame Jeannine Clément afin de régulariser et de légaliser le dépôt de remblai, des débris et de matières contaminées sur le lot 5 620 422;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a le devoir de fournir une eau potable à ses habitants et d'en assurer la qualité;

ATTENDU QUE le système d'aqueduc sur le lot 5 620 422 dessert environ 1 324 habitants de la municipalité d'Ormstown;

ATTENDU QUE les démarches ci-dessous décrites ne seraient pas nécessaires, n'eut été de la conduite et actes fautifs de Madame Jeanine Clément, Monsieur Louis Drapeau et de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown entend réclamer tous les coûts en lien avec l'enlèvement du remblai, des débris et des matières déposées, ainsi que l'installation des nouveaux puits d'observation, à Madame Jeanine Clément, Monsieur Louis Drapeau et à la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE les rapports d'expertise sont en voie d'être finalisés et seront transmis à la municipalité d'Ormstown prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Éric Bourdeau, APPUYÉ par la conseillère Kimberley Barrington, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE REPORTER la résolution à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC
(seulement sur les points de l'ordre du jour)

Aucun citoyen n'était présent à la séance.

22-12-437 **Levée de la séance**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé, il est PROPOSÉ par le conseiller Shane Beauchamp, APPUYÉ par la conseillère Kimberley Barrington, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE LEVER la séance. Il est 18h49.

ADOPTÉE

En foi de quoi nous signons au terme de ladite séance;

Christine McAleer
Mairesse

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe